

Séance du mardi 24 mai 2016 à 20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Nicolas Pulfer M. Romain Perrenoud

34 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Jean-Daniel Aubert, Olivier Gétaz, Denis Imesch, Serge Thorimbert, Dominique Favre, Charles Gabella, Olivier Burnet, Christine Dubugnon, Gottfried Roth, Nils Piguët, Nicole Gabella, Marc-Henri Vallon, Thomas Buchanan, Wladimir Mange, Pierre André, Anaïs Piguët, Josselin Meylan, Pauline Rahmani, Philippe Tétaz, Yves Charrière, Guillaume Gétaz.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2016

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur (2 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président rappelle la soirée festive du 31 mai prochain à l'Arboretum, en remerciement à l'ensemble du Conseil communal et à la Municipalité pour leur engagement depuis 2011. Il prie les personnes qui ne se sont pas encore inscrites de passer auprès de la secrétaire en fin de séance.

Le 12 mai s'est tenue l'assemblée générale de la SDA. Les activités de cette société sont précieuses pour la commune, tant les Aubonn'Apéros ou Aubonne Gourmande animent notre cité. Le Président annonce qu'après plusieurs décennies de bons et loyaux services, notre collègue M. Pascal Lincio passe la main à une présidente en la personne de notre secrétaire, Mme Jacqueline Creteigny. Merci à Pascal pour son engagement sans faille pour notre commune et tous nos vœux de réussite à Jacqueline.

Le président rappelle que tout conseiller désirant faire partie d'une commission peut en tout temps contacter le président : president.conseil@aubonne.ch.

Il rappelle les votations fédérales du 5 juin prochain et quelques manifestations ayant lieu durant le mois de mai : le 28, marché Terre Nouvelle, le 28, portes ouvertes du groupement

forestier de la Saubrette, les 27, 28 et 29, Festival « Regards de voyages » au Cinéma Rex et exposition de photos du Zanskar en ville et en forêt, le 3, Aubonn'Apéro du Chœur de l'Usine à Gaz, le 5, concert de musique kurde et persane à la chapelle de Trévelin, le 10, Aubonn'Apéro du CoChe, le 10, Foire aux livres à la Bibliothèque communale, les 10, 11, 12, « Comment va le monde, Mr Prévert ? » à l'Esplanade, le 17, Aubonn'Apéro des Paysannes vaudoises, le 19, matinée d'orgue au Temple, le 24, Aubonn'Apéro de l'Echo du Chêne, le 26, « La Belle de Cadix » de l'Opéra de Lausanne au CCSC dans le cadre de la Route Lyrique.

3. Rapport de la commission - Préavis no 4/16 – Règlement subventionnement des études musicales – modification des articles 1, 4 et 5

M. Daniel Favre donne lecture du rapport de la commission en lieu et place de Mme Pauline Rahmani, absente.

En conclusion, les membres de la commission prient les Conseillères et Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accepte la modification des articles 1, 4 et 5 du règlement concernant le subventionnement des études musicales ;
2. admet qu'il entre en vigueur après l'approbation par le Département des Institutions et de la Sécurité ;

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote des conseillers. Le préavis est accepté à l'unanimité.

Mme la Municipale Gisèle Burnet, au nom de la Municipalité, remercie M. Favre et les membres de la commission chargée d'étudier ce préavis pour leur travail et les Conseillères et Conseillers pour leur vote de confiance.

4. Préavis no 5/16 – Demande de crédit pour la mise en place d'un système de Gestion Electronique des Documents (GED), archivage et flux de travail

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillères et Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à entreprendre et à signer les contrats nécessaires à la réussite du projet ;
2. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 99'400. —TTC pour le financement de ce projet ;
3. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011 ;
4. autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Système d'information communal et GED », compte 9282.23 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Thierry Bertinotti, Véronique Bezençon, Catherine Zweifel, Olivier Burnet, Alexandre Liardet. Suppléantes : Mmes Evelyne Lenoble et Denise Imesch.

Le président rappelle l'article 50 du règlement du Conseil : les commissions désignent leur président ou présidente.

Le président demande si un conseiller a des recommandations ou des renseignements à adresser à la commission, cela n'étant pas le cas, il rappelle que chacun peut adresser par écrit ses observations ou questions à toute commission chargée d'un rapport. Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce que le PPA de la zone industrielle B de Clamogne sera mis à l'enquête en juin ou à la fin de l'été et adopté ensuite par le Conseil communal. Il rappelle que la zone a dû être adaptée pour évoluer d'une zone industrielle à une zone artisanale et de services.

Mme la Municipale Gisèle Burnet souhaite souligner un moment important de la vie aubonnoise lors de l'AG de la SDA le 12 mai dernier. Elle tient à remercier M. Pascal Lincio et Mme Jacqueline Cretegy qui ont donné énormément d'eux par leur passion pour Aubonne et sa région. Elle a pu discuter avec la nouvelle présidente des projets à venir et la SDA est prête pour avancer vers un OT sur Aubonne, les bases qui sont en train d'être mises en place sont de bonnes bases pour aller dans cette direction. Auparavant, notre district était partagé entre Rolle et Morges pour le tourisme. Le grand défi de Morges Région Tourisme, dont le nouveau président, M. Pierre-Etienne Kahn, par ailleurs très concerné par la région, sera de persuader les privés à cotiser pour en faire partie. La situation de l'OT de La Sarraz est toujours un peu compliquée, mais cela avance de manière positive. Après Morges, le prochain OT qui devrait s'ouvrir sera vraisemblablement St-Prex en 2019 mais qui sait, peut-être qu'Aubonne les battra au portillon vu le dynamisme affiché de la SDA. Elle annonce l'ouverture d'un portail vers le Parc Jurassien vaudois dans les locaux de l'ancienne gare MBC à Bière.

Bien que la venue de migrants ne soit pas confirmée et aucune date d'arrivée connue à ce jour, la Municipalité a décidé d'organiser une séance d'information en présence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba en date du 7 juin au CCSC.

M. le Municipal Eric Müller informe qu'un veau est né dans l'écrin de verdure parmi le troupeau des vaches Highland. Les travaux d'installation des engins de fitness au Chêne ont commencé. Il rappelle la distribution du vin de la Réserve Communale à la déchetterie de Chetry le 25 mai. Il recommande également la journée portes ouvertes de la Saubrette, une belle occasion de sortie en famille pour connaître le monde de la forêt.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits en cours : séparatif Tavernier-Moulin, le tapis final sera posé cet été. Déferrisation de l'eau potable : 93% de Fr. 1'535'000. —ont été engagés, il reste de menus travaux et le décompte à terminer. Collège Cœur du Chêne, le décompte de TVA est prévu à fin juin. Sécurisation des usagers et des

piétons de l'Ouriette : Fr. 364'000. —ont été engagés (crédit voté Fr. 453'000. --), décompte et finitions à faire ; le 1^{er} acompte de Merck Serono de Fr. 115'000. — a été reçu. Travaux de rénovation et mise aux normes de la Piscine, la moitié des Fr. 103'000. —a été engagée. Rénovation partielle des bâtiments Rue de l'Industrie 8 et 10 : Fr. 24'000. —engagés (crédit voté Fr. 601'000. --). Travaux complémentaires et aménagement au Collège du Chêne, Fr. 157'000. —engagés (crédit voté Fr. 417'000. --). Etat de la dette : Fr. 20'860'000. — (plafond d'endettement à 40 mios).

En réponse à la question de M. Wladimir Mange concernant l'initiative « vache à lait », ce dernier désirait connaître le montant moyen sur 10 ans dépensé par la Commune en frais d'entretien des routes et des éventuelles contributions externes (Canton et Confédération), Réponse : sur 10 ans les frais d'entretien moyens sont de Fr. 149'200.—. Sur la même période, la Commune a investi Fr. 3'713'027. --, qui doivent être amortis sur 30 ans, soit en moyenne Fr. 123'000. —par an. Sur la durée, deux participations de la Confédération pour un montant total de Fr. 49'000. -- permet de diminuer l'investissement à environ Fr. 120'000. —par an. Soit au total et en arrondissant : Fr. 150'000. —(entretien) et Fr. 120'000. — (amortissement de l'investissement), soit Fr. 270'000. —par an.

La seconde question avait trait à l'éclairage des rues de la Commune et la raison pour laquelle l'éclairage au sodium avait été préféré aux LED. Réponse : Les ampoules blanches au mercure sont interdites depuis 2015, ce qui a contraint la Commune à faire le changement d'éclairage. La modification pour l'installation d'une ampoule au sodium coûte Fr. 225. — (platine) et Fr. 24. —pour la lampe (consommation 50 W), c'est le travail qui a été effectué. La modification pour l'installation d'une ampoule LED est plus coûteuse puisqu'il faut changer la lanterne complète (pas de platine simple disponible), soit Fr. 1'865. — (consommation 42 W). Le différentiel de consommation se monte à Fr. 8.40 par an. Compte tenu de l'écart des coûts de remplacement Fr. 1'616. --, la solution retenue est nettement plus intéressante.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce que la Municipalité s'inquiète de l'évolution du PGA. A fin mai, l'appréciation définitive de l'Etat devrait être connue. La Municipalité a rencontré les responsables du FC Chêne, les besoins en installations sportives sont grands et Aubonne n'a pas la possibilité d'offrir des capacités d'accueil en suffisance. A l'initiative de l'ARCAM, un groupe a été constitué pour intervenir auprès du Grand Conseil, en particulier à cause de l'année de référence (2008), notamment pour les communes qui se sont beaucoup développées depuis cette date. Le but de ce groupe est d'arriver à ce que l'année de référence soit 2014, date de l'introduction de la LAT. Exemple : 1% de développement pour une commune de 400 habitants, représente 4 habitants supplémentaires par année. Des communes ont largement dépassé ce quota et il est même épuisé jusqu'en 2020, voire 30. Le taux de croissance pose aussi un problème, il devrait refléter une tendance et devrait être appliqué dans un périmètre relativement important ce qui donnerait une souplesse d'application supplémentaire.

Lors de la création de l'ARCAM, des secteurs de plus ou moins même importance avaient été créés et résultaient des anciens districts (Aubonne Cossonay et Morges). Ils ne correspondent plus à l'actualité d'aujourd'hui et lors de l'AG de l'ARCAM du 15 juin prochain, ces secteurs vont être modifiés. Pour la région, le secteur comprendra la rive

droite de l'Aubonne depuis Gimel jusqu'à St-Prex et le district sera remodifié en fonction des bassins de vie et non plus en quotas de population, par rapport à ce que l'on vit en terme scolaire. En termes de communication ce sera une modification importante pour l'ARCAM.

6. Questions, vœux et divers

M. Rémy Senglet souhaite que la Municipalité se penche sur un projet de plaquettes portant le nom des défunts au Jardin du Souvenir du cimetière d'Aubonne pour autant que la famille le désire. Ces plaquettes seraient ensuite facturées aux familles. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité, prend acte de cette demande et l'étudiera de manière à y répondre de manière adéquate.

Mme Sandra Linder aimerait des renseignements quant à l'embellissement de la bande herbeuse du Clos d'Asper, demandée à l'époque, les bâtiments étant terminés. La commission avait demandé quelles essences seraient plantées. A la dernière interpellation à ce sujet, il avait été répondu que l'on attendait la fin des travaux. M. le Municipal Eric Müller répond que cela a été fait et c'est une bande de prairie fleurie qui a été choisie vu le peu de terre à disposition. Il demandera néanmoins le résultat des tests qui ont menés à cette solution.

Mme Marie-Christine Saxer Studer informe que grâce à l'ALTA (association pour un lieu de théâtre à Aubonne) qui a produit un dossier et a ainsi reçu un don de la Loterie Romande, la salle de l'Esplanade est maintenant dotée d'un éclairage professionnel. Les utilisateurs qui voudront en bénéficier pourront le louer pour une somme modique.

A Mme Anne-Marie Piguët qui demande la raison pour laquelle il n'y a plus de visite à Bougy St-Martin, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il rencontrera prochainement M. Amon et en profitera pour lui en parler.

M. Marcel Schwab revient sur les dernières incivilités à Aubonne et aimerait connaître les sanctions qui pourraient être prises. En effet, en plus des sites connus, celui de la Pétanque aubonnoise a été particulièrement vandalisé dernièrement et cela à plusieurs reprises. Il s'agit cette fois de dommages importants. Le comité de la Pétanque est intervenu par courrier auprès de la Municipalité et le Service de Sécurité est venu constater les dégâts et prendre des photos. Les noms de certains jeunes sont connus. Pour certains d'entre eux, ils n'ont plus la possibilité d'aller au Centre des Jeunes. M. Marcel Schwab a de la peine à comprendre la raison pour laquelle les jeunes dont les noms sont connus n'ont pas été arrêtés et qu'ils soient astreints à des travaux d'utilité publique.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité s'en inquiète également elle est bien informée sur ce qui se passe. Il rappelle que la procédure n'est pas la même si ces jeunes sont majeurs ou mineurs. La sécurité a été renforcée ces derniers mois grâce à l'engagement d'une société externe en appui des ASP. Depuis ces incivilités à la Pétanque, les rondes ont été modifiées afin que les agents puissent également englober ce secteur mais il est difficile de les attraper sur le fait. Si c'est le cas, les ASP appellent la Gendarmerie et dénonciation est faite. Cela devient une affaire pénale et c'est la justice

pénale qui s'en occupe. Les agents de la société engagée ont l'habitude de dialoguer avec des jeunes. Ils ont mission de faire deux passages par soir, c'est la mesure qui a été prise, en particulier durant les mois d'été.

M. Marcel Schwab aimerait ajouter que lorsqu'il a été demandé à ces jeunes la raison pour laquelle ils viennent sur le site de la Pétanque, ceux-ci ont répondu qu'il n'y avait pas de local pour eux à Aubonne. Il conclut en relevant que ce n'est pas le meilleur moyen d'en obtenir un.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance et rappelle la prochaine séance en date du mardi 21 juin 2016. Il rappelle également la séance d'assermentation à ceux qui sont concernés, lundi 20 juin dès 19h30 pour le verre de l'amitié sur la place devant le Temple et début des assermentations à 20h00 précises. Il convie les Conseillères et Conseillers à rejoindre le Caveau des Vignerons en remerciant M. Philippe Rossier pour son ouverture.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Cretegny